

## Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

| Document ou question   | Source   | Réponse   |
|--|--|---|
| <p>Sur 160 000 claims au Québec, combien se retrouvent dans le nord du Québec (territoires conventionnés vs non conventionné)?</p> <p>Préciser la superficie occupée par ces claims et la proportion par rapport à la superficie du territoire</p> | <p>Séance du 8 septembre en soirée :<br/>TRAN26, p.125 à 127</p> | <p>Au 30 octobre 2014, il y avait 155 537 claims actifs au Québec couvrant une superficie de 7 291 866 hectares (4,4 % du territoire du Québec). Sur les territoires conventionnés, il y avait 94 997 claims actifs couvrant une superficie de 4 478 135 hectares (4,9 % du territoire conventionné).</p>   |
| <p>En 2008, combien de compagnies minières exploraient exclusivement de l'uranium et combien exploraient plusieurs minerais ?</p>  | <p>Séance du 8 septembre en soirée :<br/>TRAN26, p. 144</p>      | <p>En 2008, il y avait 70 projets d'exploration réalisés par 40 sociétés minières pour la recherche d'uranium comme substance principale.</p> <p>En 2008, les investissements en exploration pour l'uranium représentaient 16 % des dépenses totales d'exploration au Québec</p>  |
| <p>Combien de constats d'infraction ont été émis et combien de condamnations ont été obtenues depuis 10 ans pour infractions en lien avec des activités d'exploration ?</p>  | <p>Séance du 9 septembre pm :<br/>TRAN27, p. 87</p>              | <p>Les activités d'exploration qui font l'objet d'inspection sont ceux définis à l'article 108 du Règlement sur les substances minérales autres que le gaz naturel, le pétrole et la saumure. Les activités couvertes sont : le décapage, la tranchée, l'excavation, l'échantillonnage en vrac, le fonçage de puits ou de rampe d'exploration.</p> <p>Ces activités nécessitent un plan de restauration et le dépôt d'une garantie financière. De plus, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, le promoteur doit obtenir un certificat d'autorisation avant la réalisation des travaux.</p> <p>Ce sont les inspecteurs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui font le suivi de ces activités sur le terrain. Les inspecteurs du MERN vérifient la conformité des travaux de restauration par rapport au plan approuvé. Le MERN n'a pas eu à utiliser le recours pénal (condamnation) pour assurer la réalisation des travaux de restauration sur les sites d'exploration depuis 10 ans.</p> |

**LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC**  
*Suivi des demandes de documents et des questions en suspens*

| Document ou question   | Source   | Réponse  |
|--|--|--|
| <p>Nombre et pourcentage des sites d'exploration visités par année par le ministère pour vérifier la qualité de restauration.</p>  | <p>Séance du 9 septembre en soirée :<br/>TRAN28, p. 22 et 23</p> | <p>Depuis 2010 un seul site d'exploration a été restauré et ce dernier a été inspecté, par le MERN, en juillet 2014.</p> <p>Le MERN a donc visité 100% des sites d'exploration dont la restauration est en cours ou est complétée.</p> <p>Les autres sites d'exploration n'en sont pas à l'étape de la restauration.</p> |
| <p>Nettoyage des sites abandonnés :<br/>« le 4,1 M\$ de fonds qui provenait du MERN, vous l'avez pris dans un fonds dédié, dans un fonds spécial, dans un fonds accumulé? » commissaire Zayed<br/>« je ferai des vérifications pour savoir la source des argents. »<br/>M. Roch Gaudreau</p> | <p>Séance du 9 septembre en soirée :<br/>TRAN28, p. 27</p>       | <p>Depuis l'exercice 2006-2007, une provision pour passif environnemental est inscrite au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale - Programme gouvernemental des sites contaminés de l'État » afin de pourvoir au paiement des coûts de réhabilitation des terrains contaminés.</p>           |